

KAREKEZI Epimague

Kigali, le 29/12/1987

Chef de Division Encadrement

C/O MIJBUCCOOP

K I G A L I

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

K I G A L I

Objet: Compte rendu
de la réunion
du 17/11/1987.

Monsieur le Ministre,

En annexe à la présente, j'ai l'honneur
de vous faire parvenir le compte rendu de la réunion des Agents
de la Division Encadrement tenue en date du 17 Novembre 1987.

Le retard mis dans sa transmission
est dû à la surcharge du programme d'activités de ces derniers
temps.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma franche collaboration.

C.P.I.A:

Le Chef de Division Encadrement
KAREKEZI Epimague.-

✓ -Monsieur le Directeur Général

de la Jeunesse

K I G A L I

-Monsieur le Directeur de

l'Encadrement et Formation

C/O MIJBUCCOOP

K I G A L I

-Agents de la Division Encadrement (Tous)



Compte rendu de la Réunion de Service de la Division Encadrement,
tenue le 17 NOVEMBRE 1987.

A) Etaient présents :

- | | |
|---|---|
| - Monsieur KAREKEZI Epimague | : Chef de Division Encadrement, Président de la réunion |
| - Madame MUKABURASA Spéciose | : Chef de Bureau Mouvements de Jeunesse |
| - Monsieur MBONEZA Gaspard | : Chef de Bureau Groupements Socio-Economiques |
| - Monsieur MUNYANEZA Epimague | : Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Chroniqueur |
| - Monsieur BAGOYI Joseph | : Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Rapporteur |
| - Madame KABURA Caritas | |
| - Madame NYIRAMANA Donata | |
| - Madame MURANGAMIRWA Bernadette | |
| - Madame NYIRARUKUNDO Henriette | |
| - Monsieur NSHIYAGAHIGO François-Xavier | |
| - Monsieur NYABAGWENE Silas (Observateur) | |

N.B.: Madame NIYOKINDI Agnès, Chroniqueur, était empêchée.

Ordre du jour

- 1° Rapport annuel 1987
- 2° Directives du Ministre à la Radio pour dynamiser les groupements socio-économiques,
- 3° Programme de l'année 1988
- 4° Divers : - Traitement des dossiers
- Chroniques à la Radio.

Après avis des participants, il a été retenu d'ajouter à l'ordre du jour la proposition de Monsieur BAGOYI Joseph relative aux attributions des agents et celle de Monsieur MBONEZA Gaspard portant sur la tenue de la réunion de service des agents de la Direction Générale de la Jeunesse. L'ordre du jour adopté est le suivant :

- 1° Rapport annuel 1987
- 2° Directives du Ministre à la Radio pour dynamiser les groupements socio-économiques
- 3° Programme de l'année 1988
- 4° Attributions des agents
- 5° Divers : - Traitement des dossiers
- Chroniques à la Radio
- Réunion de service des agents de la Direction Générale de la Jeunesse.
.../...

C) Déroulement de la réunion

- Avant de passer en revue les points arrêtés à l'ordre du jour, le Chef de Division Encadrement a tenu à rappeler qu'il y avait quelque temps qu'on ne s'était pas réuni. Tenant compte de la multiplicité des réunions organisées dans le cadre de la Cellule et des Responsables des Services où le Ministre avait à chaque fois expliqué la Politique de son Département et la façon de la mettre en application, le Chef de Division a trouvé que les instructions du Ministre étaient claires et bien comprises. C'est pourquoi ces derniers temps aucune autre réunion n'avait été tenue au niveau de la Division. Cependant, il a semblé nécessaire de ne pas terminer l'année 1987 sans se rencontrer. A l'avenir les réunions seront mensuelles et répondront ainsi au vœu du Ministre. Cela n'exclut pas qu'un Chef de Bureau puisse tenir, chaque fois que de besoin, une réunion avec ses collaborateurs pour résoudre l'un ou l'autre problème ou harmoniser la méthode de travail.

- Examen de l'ordre du jour

1° Rapport annuel 1987

- Le rapport annuel 1986 est sorti en Octobre 1987.
- Le Ministre veut que chaque Service commence à élaborer son rapport annuel à partir du mois de Septembre de chaque année et qu'en mi-décembre tout le rapport du Département soit prêt pour l'expédition à qu'il de droit.

a) Etat d'avancement des travaux à la Division Encadrement

La lettre circulaire du Ministre datée du 9/11/1987 demandait à chaque Service de lui remettre le rapport pour le 21 Novembre 1987 au plus tard.

Les Bureaux Mouvements de Jeunesse et Groupements Socio-Economiques ont déjà remis au Chef de Division Encadrement leur travail.

Ceux qui sont chargés de la Chronique ont promis de le faire pour le 19/11/1987.

D'une manière générale ce qui avait été programmé pour 1987 a été exécuté ou va l'être (concours, festival).

b) Lacune constatée à propos du programme qui avait été arrêté

Les difficultés budgétaires n'ont pas permis de réaliser tout ce qui était programmé initialement. Il en est de même pour la rencontre des Responsables des Mouvements de Jeunesse. L'organisation d'une telle rencontre est vivement souhaitée pour 1988. Il ne faudrait pas attendre la sortie de l'arrêté ministériel sur la collaboration MIJEUCOOP- Mouvements de Jeunesse pour les réunir. Cette question est à débattre au cours d'une réunion avec le Directeur Général de la Jeunesse.

c) Surcharge de programme

Il s'agit d'utiliser une aide de 4 millions de francs rwandais accordés par la Rhénanie Palatinat pour financer les travaux de construction et d'équipement d'une maison des Jeunes et de la culture en Commune Urbaine de NYARUGENGE, plus particulièrement pour les Secteurs KIMISAGARA, NYAKABANDA, GITEGA et CYAHIFI.

L'étude technique pour évaluer le coût des travaux et des équipements nécessaires a été faite par Monsieur Christian COULIDIATY. Le devis de tous les travaux est de 24.098.300 FRW. Les démarches amorcées auprès du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie en vue d'obtenir un terrain à bâtir n'ont pas encore abouti.

Le bailleur de 4 millions de francs exerce une pression sur le Ministère pour que cette aide soit utilisée avant la fin de l'année. Or, les 4 millions ne représentent qu'un sixième (1/6) du coût total du projet. Une aide de ce genre que l'on veut employer sans réunir toutes les conditions requises à la réussite du projet, peut entraîner des déceptions et de graves difficultés.

A l'avenir, le Ministère devrait éviter d'accentuer ou d'entreprendre de tels programmes. Toutefois, puisque le Ministre a marqué son accord pour utiliser l'aide mentionnée, il faut que le Service ayant les Maisons des Jeunes et de la Culture dans ses attributions mette en exécution les instructions données en vue de la réussite de ce projet. Etant donné que Monsieur BAGCYI Joseph a dans ses attributions la création des Maisons des Jeunes et de la Culture, il devra suivre de près l'évolution de ce dossier.

2° Directives du Ministre à la Radio en date du 29 Octobre 1987 pour revitaliser les groupements socio-économiques. Il s'agit d'une interview du Ministre, réalisée par Monsieur MUNYANEZA Epimaque. Elle s'appuie sur le Message du Chef de l'Etat en matière d'encadrement de la Jeunesse, adressé à tous les Bourgmestres réunis à BUTARE, le 16 AOUT 1987. Dans ce Message, le Président de la République donne une nouvelle approche sur la structure et le fonctionnement des groupements socio-économiques. L'une des principales causes de l'échec des groupements est que tels qu'ils sont organisés, ne rapportent pas grand chose aux membres. Cela provoque souvent un grand mécontentement et un désarroi des membres. Pour les relancer, il faudrait repenser la constitution des groupements sous deux aspects. Le premier aspect consisterait à rassembler les jeunes pour étudier les modalités pratiques de rendre rentable le travail individuel. Les activités communes peuvent porter sur la formation et l'écoulement de la production. Le second aspect serait d'inciter les jeunes à produire en commun mais sans nécessairement faire la même chose avec cet avantage d'accéder facilement au crédit et à bénéficier de l'assistance publique (l'aide individuelle étant très difficilement octroyée).

- Le Ministre, dans son interview rappelle que les jeunes doivent contribuer à la réussite du 4^e Plan National de Développement Economique et Social. Il est essentiel que les Jeunes se rencontrent et se concertent souvent et déterminent leurs stratégies de développement en fonction des conseils des techniciens.
- Le Ministre cite des cas concrets pour motiver les Jeunes au travail collectif ou individuel.

* Dans le domaine agricole, les jeunes peuvent profiter de l'encadrement d'un Moniteur Agricole et viser un rendement substantiel dans leur champ (cultures vivrières et industrielles). Les jeunes peuvent partager leur champ en parcelles individuelles (renforcer la notion d'auto-encadrement), le principe de l'existence même du groupement étant préservé pour l'acquisition des semences sélectionnées, des désinfectants et d'un moyen de transport ou pour la commercialisation de leurs produits.

* Dans le domaine pastoral, il a été remarqué que l'élevage de vaches, lapins, chèvres, moutons et volaille pose de sérieux problèmes de garde et d'entretien quand il s'agit d'un groupement. La meilleure formule est d'encourager plutôt l'élevage individuel à domicile, quitte à s'organiser pour trouver ensemble le marché, le moyen de transport et d'approvisionnement.

* Dans le domaine des métiers, il existe des Jeunes qui travaillent en atelier mais chacun produisant des articles (chaises, bancs, tables, lits) à son rythme tout en sachant son propre bénéfice après la vente en commun. Une telle organisation suscite de l'émulation et offre un minimum de garantie pour avoir accès à un équipement moderne à crédit, par exemple l'acquisition d'une raboteuse. Il est à signaler que les jeunes ne sont pas tenus de s'associer même quand ce n'est pas nécessaire. Le cas des jeunes menuisiers de NYAKIZU illustre ce propos.

Après une vive discussion en vue de redynamiser nos groupements, il a été retenu que le Chef de l'Etat et le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ont tracé des grandes orientations, mais qu'il appartient aux services techniques de les expliciter et d'introduire dans les groupements socio-économiques la notion de vocation coopérative. Celle-ci est essentielle pour leur permettre de tendre à une structure coopérative. La notion coopérative suppose aussi l'existence des biens et avantages en commun suivant un règlement établi auquel chacun doit souscrire. Elle laisse aussi entrevoir une solidarité agissante entre les membres surtout en cas de difficultés éprouvées par l'un des membres (par exemple la création d'une caisse commune de solidarité).

- Une grande difficulté subsiste pour harmoniser et asseoir la nouvelle politique des groupements socio-économiques. Nos Encadreurs ne sont pas suffisamment formés et ne disposent pas de moyen de déplacement pour toucher tous les jeunes, les groupements afin de les sensibiliser et les dynamiser au travail. Etant donné que dans la plupart des Communes il existe des Encadreurs bénévoles, il faudrait les identifier systématiquement et les former sur place pour qu'à leur tour ils soient aptes à favoriser un rendement meilleur des groupements des Jeunes.

3° Programme de l'année 1988

Les Chefs de Bureau Mouvements de Jeunesse et Groupements Socio-Economiques ainsi que l'Equipe chargée de préparer la chronique sont priés de programmer leurs activités pour l'année prochaine.

.../...

Tout le monde devrait y penser déjà pour éviter d'être pris au dépourvu surtout quand le Ministre demandera de lui soumettre les prévisions de la Division Encadrement pour 1988. L'Encadrement des Jeunes de KIMISAGARA et de RUGENDE-RUMIRABASHYI devra s'inscrire dans cette programmation.

1) Les Jeunes du Secteur KIMISAGARA.

La Cellule du MIJEUCOOP a livré un match de Foot-ball avec les jeunes du Secteur KIMISAGARA. C'est par le biais du sport qu'on peut les approcher facilement.

Des réunions de sensibilisation sur les activités à entreprendre ont eu lieu.

C'est ainsi que l'activité d'élevage de poules fut retenue et les travaux de construction des abris ont été entrepris par 60 jeunes du quartier qui se sont montrés intéressés par ce projet.

Le Ministre a ordonné à la Division Encadrement de programmer des visites régulières sur les lieux en vue d'un meilleur encadrement des jeunes.

2) Les associations des jeunes du marais RUGENDE-RUMIRABASHYI

Le marais de RUGENDE-RUMIRABASHYI a une étendue de 2.000 hectares et actuellement 100 ha seulement sont exploités. Les associations des adultes (172) éclipsent les associations des jeunes (59).

Auparavant, c'est le Ministère qui devait s'occuper de la supervision du programme d'implantation des groupements des jeunes au fur et à mesure du retrait imposé des associations des adultes.

La distribution des parcelles dans le marais ne pouvait pratiquement pas relever du Ministère car il ignore les réalités de terrain. Seuls les Bourgmestres et les Agronomes des Communes BICUMBI - KANOMBE - RUBUNGO et GIKORO sont les mieux indiqués pour s'acquitter de cette tâche avec l'appui du Préfet de la Préfecture de KIGALI. Voilà pourquoi le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif avait tenu à présider personnellement la réunion du 21 Septembre 1985 à MASAKA, entouré du Préfet de la Préfecture de KIGALI pour responsabiliser les Bourgmestres des Communes intéressées à l'encadrement des jeunes dans le marais de RUGENDE-RUMIRABASHYI. Malgré cette intervention, la situation reste confuse:

→ Le marais de RUGENDE-RUMIRABASHYI a été envahi par de hauts fonctionnaires très puissants qu'il est difficile de déloger.

→ Les Communes concernées par ce marais sont incapables d'assumer leurs responsabilités et les jeunes ne sont pas suivis de près.

→ Il existe sur le terrain de nombreuses associations d'adultes et très peu d'associations de jeunes, d'où la difficulté pour le Chef de Bureau Groupements Socio-Economiques d'organiser un suivi efficace.

Propositions

a) Il faudrait écrire aux Bourgmestres des Communes KANOMBE-RUBUNGO-GIKORO et BICUMBI pour leur demander de transmettre au Ministre le rapport sur la situation des associations de RUGENDE-RUMIRABASHYI.

b) Le Ministre pourrait alors provoquer une autre réunion pour clarifier les responsabilités des uns et des autres. Dans tous les cas, le Ministère ne devrait pas se substituer aux autorités locales.

c) Vu que les associations d'adultes relèvent de la Direction Générale du Mouvement Coopératif et qu'elles sont les mieux organisées et plus nombreuses que celles des jeunes, le suivi de toutes ces associations devrait revenir à ce service.

4° Attributions des agents

Cette question a été posée par Monsieur BAGOYI Joseph pour connaître ses attributions précises réclamées à plusieurs reprises sans réaction et ce depuis sa réintégration dans les services centraux du MIJEUCOOP. L'intéressé avait souhaité que le Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle soit informé de sa situation statutaire. Le Chef de Division Encadrement a indiqué que les agents de la première catégorie ont des attributions qui figurent sur l'organigramme du Ministère. En ce qui concerne les attributions de Monsieur BAGOYI Joseph, il y a lieu de signaler que la proposition de tâches faite le 6 Février 1987 à l'échelon supérieur a été approuvée par le Directeur Général de la Jeunesse. Si les attributions des autres agents ont été communiquées au Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, il y a lieu de proposer aux instances compétentes du MIJEUCOOP de régulariser la situation de Monsieur BAGOYI Joseph. Celui-ci a les attributions suivantes:

1. Recherche de tous les renseignements favorables à l'implantation des Maisons des Jeunes et de la Culture.
2. Etude des questions relatives à l'organisation et au démarrage des Maisons des jeunes et de la culture.
3. Collaboration au traitement des problèmes relatifs à l'information (émissions émanant des Mouvements de Jeunesse et des Maisons des Jeunes et de la Culture; éléments d'émissions et articles à l'adresse de ces Mouvements et Maisons des Jeunes).
4. Poursuite du dossier de coopération avec les Clubs UNESCO et Jeunesse Canada Monde
5. Participation au programme général du Département
6. Exploitation des rapports et traitement de divers dossiers de la Division Encadrement.

5° Divers

a) Traitement des dossiers

- Il a été demandé à chaque Chef de Bureau de bien encadrer ses agents. Le Chef de Division Encadrement a regretté des bavardages qui se font régulièrement au bureau en présence d'un responsable. Celui-ci devrait avoir le courage de les faire taire.
- Les dossiers à traiter doivent être expédiés aussi rapidement que possible en prenant le soin d'identifier ceux qui revêtent un caractère urgent. Une farde des urgences doit être mise à jour. Lorsqu'un agent met plus de six mois pour traiter un simple dossier, on peut se demander à quoi il sert réellement.

.../...

Chaque agent est invité à faire son auto-encadrement et son auto-critique. Pour des dossiers difficiles à finaliser, il faudrait demander des conseils au supérieur hiérarchique ou à toute autre personne susceptible de fournir des renseignements utiles.

-Les agents qui partent en congé sont priés de montrer à leur Chef hiérarchique les dossiers non traités ou en suspens. Celui-ci décidera si oui ou non ces dossiers peuvent être confiés à quelqu'un d'autre.

-Pour les dossiers à classer, le responsable doit en prendre connaissance avant l'exécution de l'instruction donnée.

-Les dossiers à suivre sont à actualiser autant que possible.

b) Chroniques à la Radio

L'émission des Jeunes devrait, pour son approbation, passer par la voie hiérarchique.

Il a été instauré une habitude de sauter les échelons ou de présenter à la dernière heure le travail à approuver. Cela est dû, semble-t-il, à l'insuffisance du temps matériel et au manque de moyen de déplacement propre au service de l'information pour préparer l'émission de façon à faire une réserve suffisante. Il est aussi question de l'équipement mal adapté pour le reportage et le nettoyage des bandes. Un autre point à ne pas négliger est que le service chargé de l'émission des Jeunes sert tous les Services du Département. Il n'est souvent pas aisé de faire transiter à la Direction Générale de la Jeunesse pour approbation, par exemple une émission réalisée sur le folklore.

De plus, on ne voit pas comment un agent refuserait de transmettre directement au Ministre pour approbation une émission lorsqu'il le lui demande.

Un effort sera fait pour respecter la voie hiérarchique. Mais, en toute chose, il faut une certaine souplesse. Il a été demandé qu'après la diffusion de l'émission, les cassettes et manuscrits soient mis à la disposition des agents de la Division Encadrement pour exploitation.

Propositions

1. Pour éviter la dispersion dans les services des agents chargés des émissions et leur épargner des tiraillements, la création d'un service de l'information pour tout le département est une nécessité. Ce service dépendrait du Secrétariat Général.
2. L'équipement adéquat du Service de l'information s'impose (moyen de transport propre et matériel de reportage suffisant). Il faudrait aussi un local où l'on travaillerait tranquillement.

c) Réunion du Service de la Direction Générale de la Jeunesse

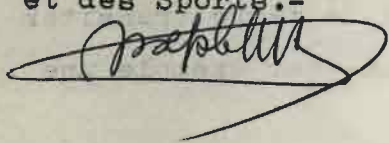
Le personnel de la Division Encadrement souhaiterait que le Directeur Général de la Jeunesse puisse réunir tous ses agents pour des raisons suivantes :

1. Le Directeur Général de la Jeunesse pourrait arrêter les priorités qu'il entend mener en matière de formation et d'encadrement de la Jeunesse. Chaque agent aurait des tâches spécifiques à exécuter pour satisfaire les priorités retenues.
2. Il est important d'instaurer le dialogue entre agents d'un même service.
3. Le personnel des Divisions Formation et Encadrement a besoin de se connaître suffisamment et se compléter.

Le Rapporteur

BAGOYI Joseph

Inspecteur de la Jeunesse
et des Sports.-



Le Président de la réunion

KAREKEZI Epimaque

Chef de Division Encadrement.-

